

ATTESTATION DE PARUTION

ESSOR Tribune du 19/10/2018- 09/11/2018 (2 parutions)

COMMUNE DE LA VERPILLIERE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

¼

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ET DU ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté 12/2018 en date du 2 octobre 2018, le Maire de La Verpillière a décidé de soumettre à enquête publique :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- le projet de zonage eaux pluviales et eaux usées.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales pour une durée de 33 jours : Du Mardi 06 novembre 2018 au Vendredi 07 décembre 2018.

Les caractéristiques principales du P.L.U sont les suivantes :

- Connaître les forces et les faiblesses de la commune ;
- Mener un projet de politique d'aménagement et de développement de la commune ;
- Maîtriser l'urbanisme dans l'espace et le temps et donc la conservation du caractère rural du village ;
- Assurer la protection de l'environnement et des éléments notamment la faune et la flore ;
- Garantir un développement équilibré du territoire entre espaces urbanisés et espaces naturels ;
- Favoriser un développement respectueux de l'environnement.

Le projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales a pour objectif de délimiter :

- les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de PLU.

- Les secteurs où les constructions doivent gérer les eaux issues de l'imperméabilisation de leurs sols par une infiltration sur la parcelle et les secteurs où l'infiltration des eaux pluviales est proscrite et où des dispositifs spécifiques doivent être mis en œuvre.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Madame Christiane Cousin comme commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra à la Mairie de La Verpillière, Place du Docteur Ogier :

- Mardi 6 novembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 28 novembre 2018 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 7 décembre 2018 de 14h00 à 17h00.

La commune de La Verpillière est la personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

Mairie de La Verpillière - Place du Docteur Ogier - 38290 La Verpillière - Mme Berger Céline - 04.74.94.00.03 ou
urbanisme@laverpilliere.eu

La communauté d'agglomération des portes de l'Isère est la personne responsable du zonage eaux usées et eaux pluviales auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

Communauté d'agglomération des portes de l'Isère - 17 Avenue du Bourg - 38081 L'Isle d'Abeau Cedex - M. Sylvain Salvi - 04.74.27.28.00 ou
ssalvi@capi38.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers à la fois sur support papier et support informatique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de La Verpillière, Place de Docteur Ogier- 38290 La Verpillière ou par voie électronique à l'adresse :
plu@laverpilliere.eu

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.laverpilliere.eu

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de La Verpillière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la commune :

www.laverpilliere.eu

ainsi qu'à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête publique unique figurent dans le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi que dans le dossier de projet de zonage eaux pluviales et eaux usées soumis à enquête. Le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation. Le projet de zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales comporte les

informations environnementales intégrées dans la note de présentation. Ils peuvent être consultés à la mairie de La Verpillière.
Le projet de Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement le 6 décembre 2017. Il est consultable à la Mairie de La Verpillière (aux jours et heures habituels d'ouverture), ainsi que sur le site Internet de la Ville www.laverpilliere.eu

Le projet de zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale du 21 février 2018.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, pourront approuvés :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Verpillière par délibération du Conseil Municipal de La Verpillière ;
- Le projet de zonage d'eaux pluviales et d'eaux usées d'assainissement par délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération des portes de l'Isère.

Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans les délibérations d'approbation.